



Méthodologie pour une meilleure connaissance et identification des publics précaires et mals logés



Poher
Communauté
(29)

Maître d'ouvrage : Fondation Abbé Pierre

Mission :

- Entretiens individuels
- Ateliers collectifs
- Document communicant

Avancement : Finalisée 2018

Coordonnées du maître d'ouvrage :

Mme Léna BOURHIS
Chargée de mission Poher Communauté
Tél. 02 98 99 48 00

objectifs de la mission

Accompagnement pour la mise en place d'un outil de suivi et de traitement des situations de mal logement sur le territoire de Poher Communauté. Entretiens auprès des acteurs, évaluation des besoins, animation d'ateliers collectifs en vue de la création de l'outil.

Vers un meilleur traitement de l'habitat dégradé à l'échelle de Poher Communauté

LE CONTEXTE

En 2017, Poher communauté adopte son Programme Local de l'Habitat (PLH) qui pointe dans l'orientation n°3, un double constat : une part importante de personnes aux revenus modestes sur le territoire et l'existence d'un parc de logements ayant peu bénéficié de rénovations, énergivore voire dégradé. Aussi le PLH inscrit-il comme priorité l'amélioration du parc de logements anciens.

Dans ce cadre, une charte de partenariat est signée en 2018 entre Poher communauté et la Fondation Abbé Pierre, afin de résorber l'habitat dégradé sur le territoire. Cet engagement mutuel résulte notamment de la confrontation des indicateurs statistiques de pauvreté et de dégradation des logements d'une part, et des données concernant les procédures de lutte contre l'habitat dégradé d'autre part. Le différentiel observé laisse penser qu'un certain nombre d'habitants en situation de mal logement « passent sous les radars » des procédures d'accompagnement. Sur cette interrogation, la Fondation Abbé Pierre sollicite alors le bureau d'étude CERUR pour mener une enquête préparatoire au déploiement d'un outil qui favoriserait une meilleure identification et un meilleur traitement des situations d'habitat dégradé.

L'ENQUÊTE PRÉPARATOIRE

Le bureau d'étude a rencontré individuellement 16 professionnels œuvrant dans le champ de l'habitat

et du social ou dans le domaine du service à la personne. Si les échanges attestent de l'existence sur le territoire...

- d'un réseau structuré (interconnaissance des acteurs, habitudes de travail communes, etc.)
- de publics en difficulté globalement identifiés (connaissance des habitants concernés du fait d'un faible renouvellement de la population)
- les échanges attestent également :
 - de la méconnaissance du sujet de l'habitat dégradé par certains acteurs ou de leur absence dans les procédures,
 - de difficultés rencontrées lors des signalements (outils et canaux de signalements multiples, interlocuteurs pas toujours identifiés ou sollicités),
 - de nombreuses situations classées ou transmises « sans suites » même si elles sont connues et ce faute d'accompagnement possible ou de temps disponible,
 - de publics nouveaux (nouveaux arrivants sur le territoire) ou décrits comme ayant une forte capacité d'acceptation de mauvaises conditions de logement et une appréhension forte à se signaler ou à être accompagnés.

En d'autres termes, l'enquête préparatoire conduit à penser que malgré un réseau d'acteurs fonctionnel et une volonté commune de travailler sur le sujet, certaines situations de mal logement restent « hors circuit » ou irresolues faute de réponse adaptée, du fait de diverses raisons : moyens financiers insuffisants, circuits de transmission insuffisamment efficaces, carence d'outils ou de moyens de suivi.

LES ATELIERS

Les résultats de l'enquête préparatoire ont été soumis aux professionnels et élus du territoire du Poher lors de deux ateliers au printemps 2018 afin d'en débattre et de construire un diagnostic partagé. Ils ont confirmé les premières analyses et ont précisé les verrous et difficultés rencontrés, avant d'identifier les pistes de travail et d'amélioration. Ainsi, le deuxième atelier a été l'occasion de poser les bases de la mise en place d'une commission locale de lutte contre l'habitat dégradé, réponse ayant semblé la plus adaptée face au problème central de la transmission et du suivi d'informations, tout en s'inscrivant dans l'action #7 du PLH de Poher communauté prévoyant la « mise en place d'une instance de suivi regroupant les différents

partenaires afin d'assurer le suivi et le traitement des situations qui auront pu être repérées comme problématiques ».

UNE COMMISSION LOCALE POUR QUOI FAIRE ?

Composition : Cette commission serait composée de représentants des acteurs de l'habitat et du social concernés par le sujet sur le territoire ou amenés, dans le cadre de leurs fonctions, à identifier des publics en difficulté : opérateurs de dispositifs habitat, associations, services sociaux ou de santé, services communaux, CAF, Département, ARS, MSA, etc.

Objectif : Elle permettrait, via des rencontres régulières, de partager et de répondre collectivement à des situations de mal logement identifiées (simples ou complexes) par la mise en place d'un accompagnement adapté.

Premiers éléments de mise en œuvre et de fonctionnement : Il s'agirait à travers la tenue d'un ordre du jour répertoriant les situations (nouvelles, en cours ou résolues), de favoriser un traitement multi-partenarial des cas identifiés.

Effets attendus : Une telle commission n'engagerait plus la responsabilité d'une structure mais bien celle d'un collectif, permettant ainsi d'éviter tout phénomène d'isolement et/ou d'évitement pour les différents acteurs du domaine. Par ailleurs, une commission locale conduirait à mieux structurer la collaboration entre partenaires et à dépasser le caractère informel de certaines collaborations à travers l'institutionnalisation de liens préexistants entre les acteurs, tout en veillant à ne pas créer de doublon avec des actions existantes. Cette commission pourrait, dans un second temps, élargir ses missions comme par exemple en participant à une plus forte sensibilisation des acteurs, des élus et des professionnels au sujet de l'habitat dégradé à travers la production de documents ou l'organisation d'événements.

UNE COMMISSION CONTRE L'HABITAT DÉGRADÉ : COMMENT LA CRÉER ?

Sur la base du diagnostic partagé et de l'apport des ateliers se posent les questions de l'échéance et de la procédure pour la création de cette commission.

Conditions de réussite : la mise en place et le fonctionnement dans le temps d'une telle commission nécessite un portage politique fort de la part des élus de la collectivité : toute commission de cet ordre nécessite en effet d'être appuyée constamment, et notamment auprès des partenaires afin d'en assurer la pérennité (garantir la présence de tous les partenaires concernés dans le temps) et l'efficacité (apport d'une réponse « sur mesure »). En particulier, il est indispensable que la commission soit portée par un élu motivé, convaincu, et qui ait la capacité à impliquer ses collègues et les partenaires.

Prochaines étapes à envisager : formaliser une délibération communautaire validant la création et le fonctionnement de la commission, ce qui suppose un temps d'échanges et de préparation de cette délibération avec les élus communautaires.

Au regard de la dynamique créée avec les différents acteurs sur le territoire à l'occasion de cette première étape, il est important de ne pas la laisser s'essouffler et de proposer au plus tôt un premier pré-projet de commission en vue de son adoption par le conseil communautaire.



Etre-humain!